

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET CONCURRENTE

Section I : Identification de l'acheteur	
 <p>Siret : 21570606000013</p>	<p>Ville de Saint – Avold 36, boulevard de Lorraine 57500 SAINT – AVOLD</p> <p>marches.publics@mairie-saint-avold.fr</p>
Section II : Descriptif du projet	
<p>La Ville de Saint – Avold a été sollicité par un prestataire pour l'implantation et la gestion d'une aire de camping cars sur le parking de l'ancien cimetière, à proximité du Felsberg.</p> <p>Le présent avis vise à recueillir toute manifestation d'intérêt concurrente.</p> <p>Conformément aux articles L.2125-1 et L2125-3 du code général de la propriété des personnes publiques, l'occupation du domaine public donnera lieu au paiement d'une redevance.</p> <p>Le montant de cette redevance sera égale à 1 800 € (mille huit cent euros)</p>	
Renseignements complémentaires :	Mme Helen QUINT h.quint@mairie-saint-avold.fr marches.publics@mairie-saint-avold.fr
Section III : Offre	
Date et heure limites de réception des plis :	Mercredi 17 avril 2024 à 10 heures
Constitution du dossier de candidature et déroulement de la procédure :	<p>Ce dossier devra comprendre une présentation détaillée du projet permettant à la Ville de Saint – Avold d'appréhender la qualité de l'activité proposée. Il sera composé des éléments suivants :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Un acte de candidature comportant une présentation du candidat avec une description de son parcours professionnel.2. Une note de présentation du projet proposé et un descriptif des prestations proposées.3. Une attestation d'assurance en cours de validité.4. Un extrait K-bis, ou tout autre document équivalent, de moins de 3 mois du candidat. <p>Le dossier complet doit être adressé uniquement de manière dématérialisée à l'adresse suivante : h.quint@mairie-saint-avold.fr ou via la plateforme www.klekoon.com</p>
Critères de sélection des offres :	<ul style="list-style-type: none">☞ <u>Expérience du candidat dans l'activité proposée</u> <u>60 %</u>☞ <u>Projet commercial et fonctionnement envisagé</u> <u>40 %</u>
Négociation :	La Ville de Saint – Avold se réserve la possibilité de négocier avec les trois candidats les mieux classés.
Section VI : Informations complémentaires	
Divers	<i>Publicité préalable pour une occupation du domaine public conformément aux dispositions de l'article L.2122 du code</i>

	<i>général de la propriété des personnes publiques : « Lorsque la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente ».</i>
Date d'envoi à la publication	22/03/2024

